



Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique

Bilan social 2018



Quelques chiffres-clés de l'année 2018 permettent de dessiner les caractéristiques des agents de la Haute Autorité :

- Parmi les 48 agents, 72,92% appartiennent aux catégories A et A+ ;
- La moyenne d'âge est de 38,73 ans ;
- 58,33 % des agents ont plus de 35 ans ;
- 60,42 % d'agents féminins.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation des effectifs de la Haute Autorité de 6,3 %. Cette année s'inscrit dans une nouvelle évolution des effectifs et dans la poursuite d'une politique de ressources humaines dynamique avec notamment le développement d'actions de formation dans une perspective d'accompagnement à l'évolution des métiers ou à l'acquisition de nouvelles compétences.

Périmètre des effectifs :

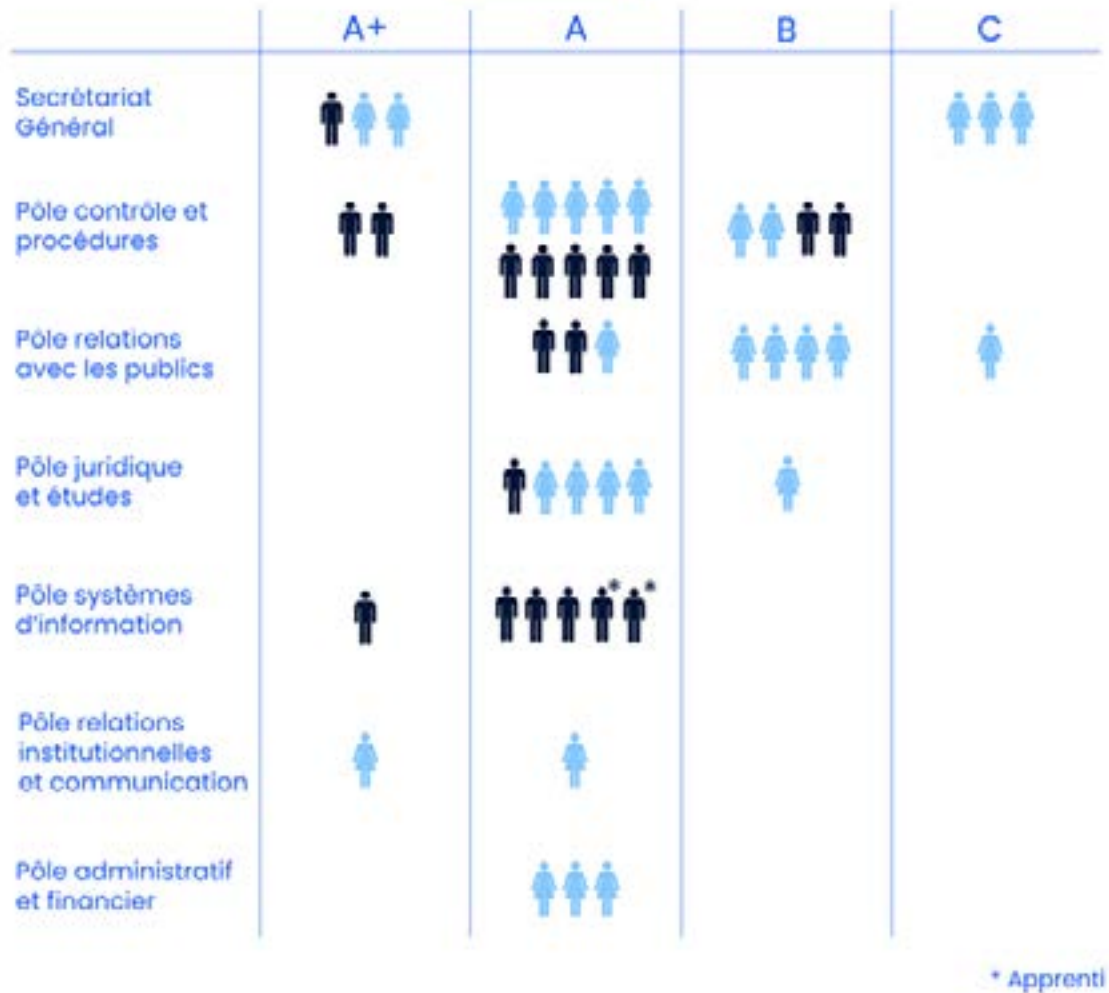
Il s'agit des effectifs physiques arrêtés au 31 décembre 2018, ce qui correspond au nombre de 48 agents. Ils ne comprennent ni les personnels occasionnels (en contrats courts), ni les stagiaires.

Pour mémoire, le plafond d'emplois 2018 était de 50 ETPT.

Les données du bilan social sont comparées avec les données de la fonction publique.

1. Les effectifs

1.1) Répartition des effectifs par pôle, par catégorie et par sexe



Les personnels dédiés aux fonctions métiers (pôle relations avec les publics, pôle contrôle et procédures, pôle juridique et études) représentent 62,5% des effectifs. Les personnels consacrés aux fonctions supports (pôle administratif et financier, pôle communication et relations institutionnelles et pôle systèmes d'information) constituent 22,91% des effectifs. Enfin, les personnels rattachés au secrétariat général représentent 14,58% des effectifs.

Par ailleurs, la représentation femme/homme est équilibrée sur les emplois de direction (secrétariat général, chef de pôle ou de section et adjoint).

1.2) Répartition des effectifs par sexe

La proportion des femmes (60,42%) est supérieure à celle des hommes (39,58%). Elle est légèrement plus élevée que celle des femmes dans la fonction publique d'État, qui est de 55,3 %.

La part des femmes dans les effectifs a continué de progresser en 2018, mais plus faiblement qu'en 2017, en augmentant de 2,4 points sur une année. La population féminine n'est toutefois pas homogène au sein de l'effectif. En effet, elle varie selon la catégorie hiérarchique considérée.

Les agents féminins constituent :

- 42,85 % des agents de catégorie A+ ;
- 53,57 % des agents de catégorie A ;
- 77,77 % des agents de catégorie B ;
- 100% des agents de catégorie C ;
- 43% des emplois de direction.

Depuis 2015, la représentation des femmes dans les catégories supérieures (A et A+) n'a cessé d'augmenter. En 2018, la représentation des femmes au sein de la catégorie A+ a continué de progresser avec une augmentation de 17,85 points et au sein de la catégorie A+ est resté stable.

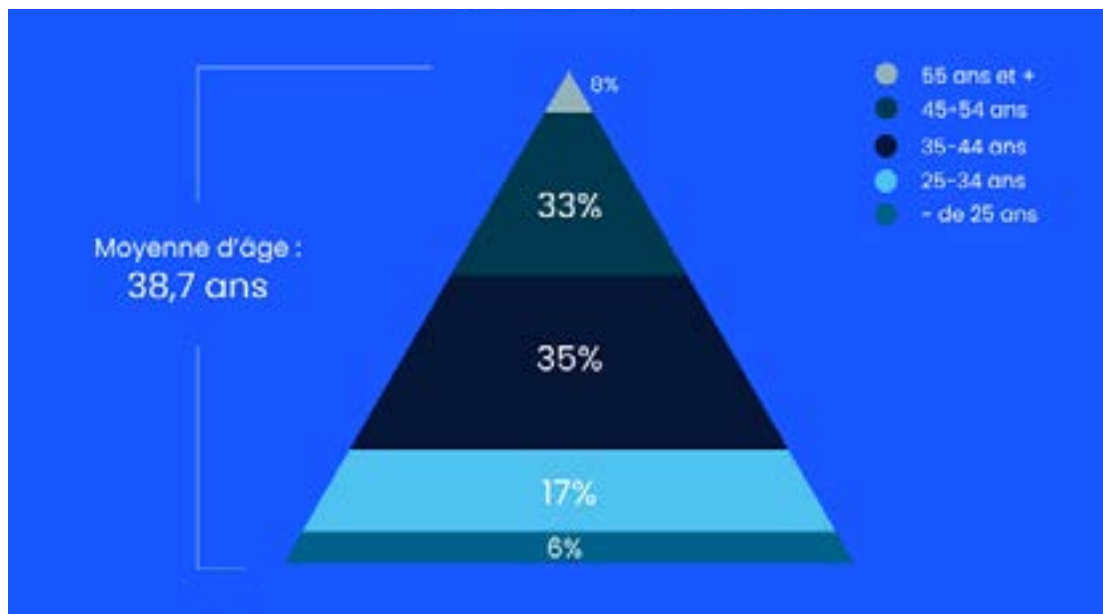
Les femmes occupent 54,6 % des postes de direction, secrétariat général, chef de pôles, de section ou d'adjoint. L'ensemble des pôles sont féminisés à l'exception du pôle systèmes d'information constitué uniquement d'hommes. Les pôles où la représentation féminine est le plus élevé sont les pôles dits métier, avec le pôle juridique et études et le pôle relations avec les publics, ainsi que les pôles supports administratif et financier et communication et relations institutionnelles.

Au sein de la population féminine, 52 % des femmes exercent des fonctions de catégorie A. Sur les fonctions de catégorie A+, la part des femmes a augmenté de deux points par rapport à 2017 passant à 10 %.

La répartition des femmes par catégorie se décline ainsi :



1.3) Répartition des effectifs par âge



La moyenne d'âge est de 38,7 ans. Elle est quasiment identique chez les hommes (40,25 ans) et les femmes (36,88 ans).

Les agents contractuels (32,53 ans) ont une moyenne d'âge plus jeune que les agents fonctionnaires (42,55 ans). L'amplitude de la moyenne d'âge par statut est plus importante chez les hommes : 27,33 pour les contractuels et 45,84 ans pour les fonctionnaires, contre 32,42 ans pour les femmes contractuelles et 39,8 ans pour les femmes titulaires.

L'âge médian de l'effectif de la Haute Autorité est de 38 ans. Il a augmenté de 1 point depuis l'an dernier.

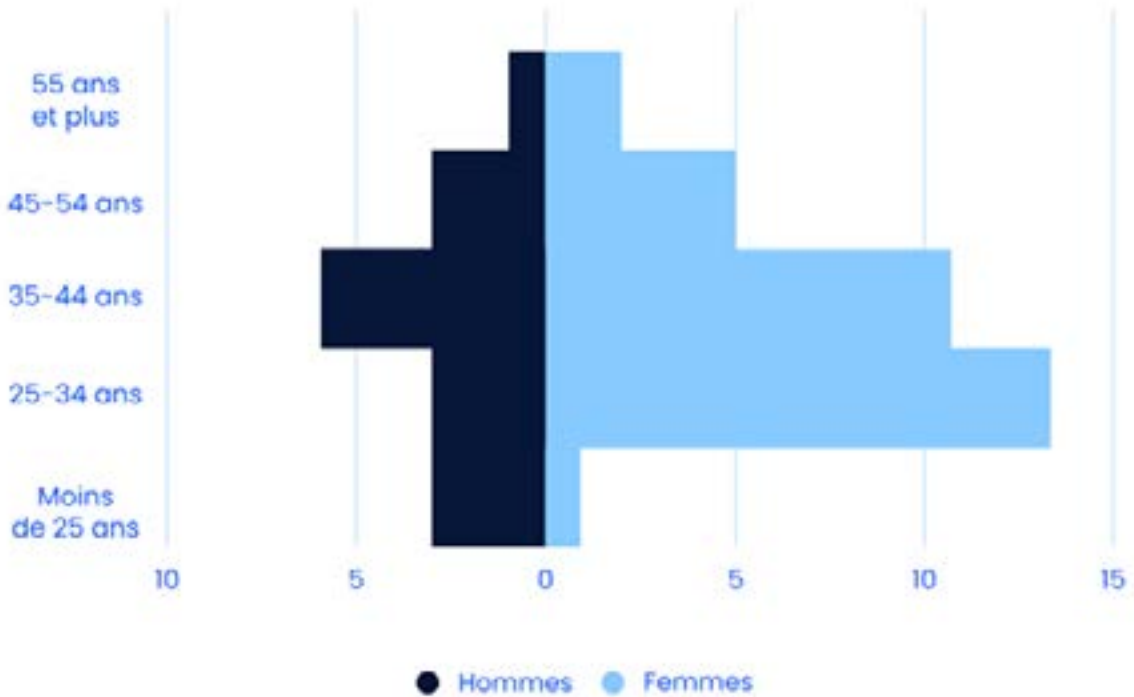
La part des agents de moins de 30 ans est de 24,44 %. Dans la fonction publique d'Etat, elle est de 15,4%. Ils sont majoritaires au sein des pôles juridique et études et systèmes d'information.

Avec près de 35% des effectifs, la tranche d'âge 35-44 ans est la plus représentée et est composée à 76,47% d'agents de catégorie A+ et A. Par ailleurs, 81,81 % des agents de 45 ans et plus sont des agents de catégorie A+ et A.

La catégorie A+ et C se caractérisent par l'âge moyen le plus élevé, qui est de 45 ans.

La catégorie A et B sont les catégories les plus jeunes avec une moyenne d'âge de 33,56 ans.

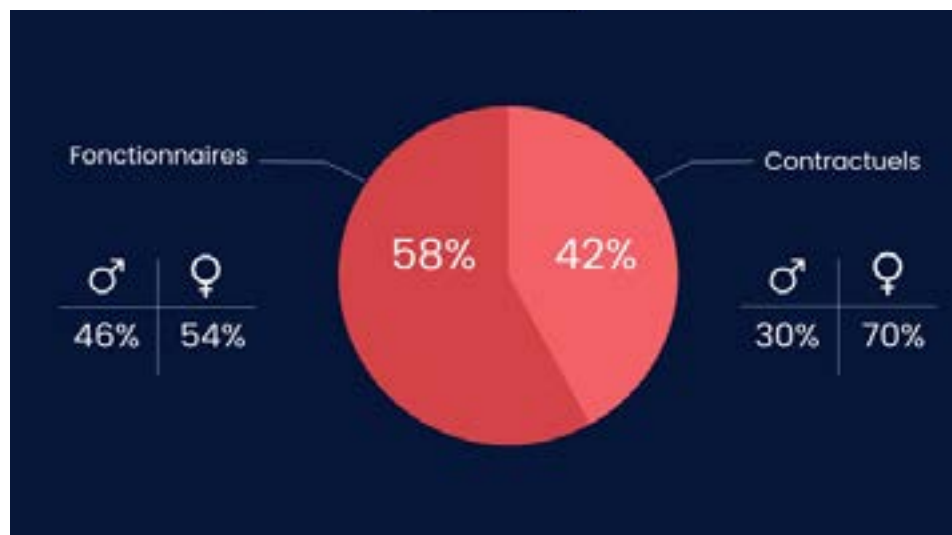
Pyramide des âges



1.4) Répartition des effectifs par statut

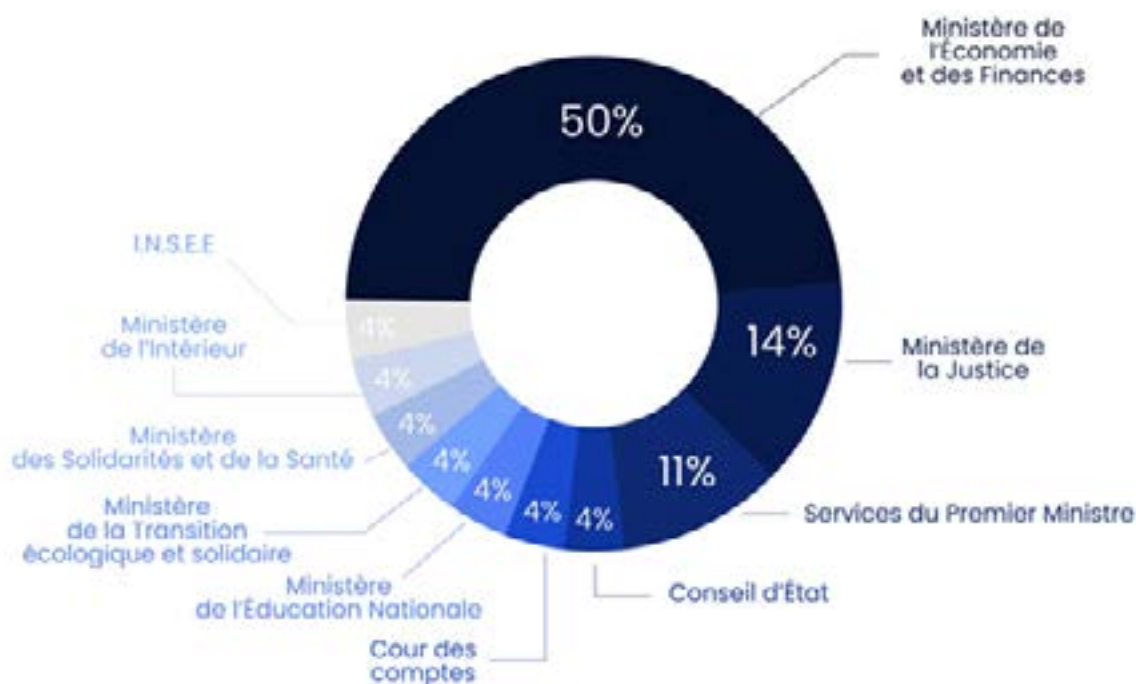
58,33% des agents sont des fonctionnaires. Ils sont accueillis exclusivement en détachement sur contrat. Le taux de titulaire dans les effectifs reste majoritaire depuis 2016 et confirme la politique de ressources humaines privilégiant le recrutement de fonctionnaires.

La part des femmes par statut s'équilibre en 2018, le taux de femme est désormais quasiment identique chez les agents fonctionnaires (51,72 %) et chez les agents contractuels (48,27 %).



1.5) Répartition des effectifs par administration d'origine

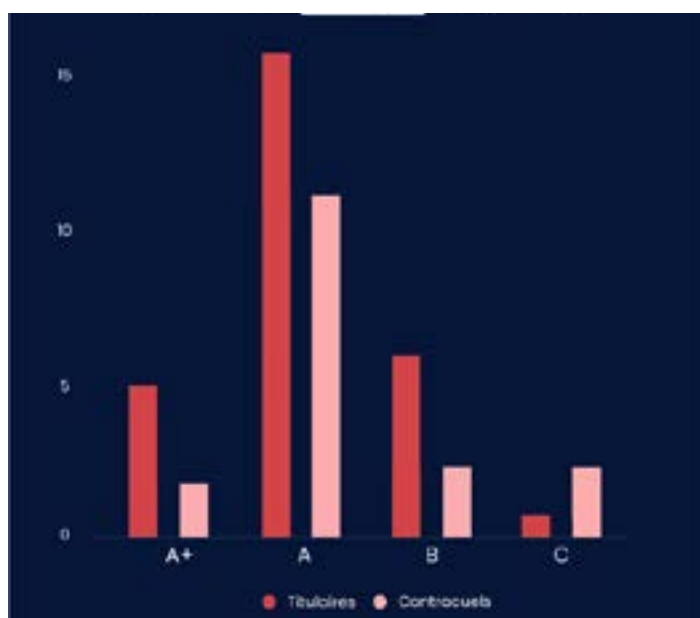
Une proportion importante (64%) d'agents issus du Ministère de l'Economie et des finances et du ministère de la Justice s'explique par le besoin de recrutement d'agents possédant des compétences de contrôle. D'ailleurs, un partenariat avec les bureaux des ressources humaines de ces ministères, pour la publication des fiches de postes, a été mis en place afin de fluidifier les recrutements sur ce type de profil métier.



1.5) Répartition des effectifs par catégorie

66,67% des agents appartiennent aux catégories A+ et A. La part des agents dans ces catégories a évolué de 19 points par rapport à l'année 2015. Cette évolution s'explique par le recrutement d'agents plus expérimentés, notamment au sein du pôle contrôle et procédures.

Les fonctionnaires sont majoritaires dans les catégories A+, A et B (respectivement 71,42 %, 57,14 % et 66,66 %)..



2. Niveau de diplôme

Au sein de la Haute Autorité, 87,5 % des agents ont un diplôme de l'enseignement supérieur (dont 39,58% ont au moins un BAC+5). Pour comparaison, dans la fonction publique d'État, 72% des agents ont un diplôme du supérieur.

3. Trajet domicile – lieu de travail

64,6% des agents de la Haute Autorité ont un temps de trajet inférieur ou égal à 35 mn et 14,6 % ont un temps de trajet supérieur à 1h. La moyenne du temps de trajet est de 48 mn.

4. Mouvements de personnel

Sur 13 entrées d'agents effectuées en 2018, les recrutements d'agents féminins (61,6%) et d'agents de catégorie A+/A (53,9%) sont majoritaires. Il s'agit principalement de recrutements effectués dans le cadre de remplacement suite au départ d'agents contractuels.

En 2018, il a été comptabilisé 10 sorties, dont un départ à la retraite. Ces départs sont majoritairement des départs d'agent contractuels qui ont, notamment, effectués une mobilité inter-fonction publique. Les agents titulaires ont réintégré leurs administrations d'origine.

5. Masse salariale

Le salaire moyen mensuel d'un agent (hors apprenti) est de 3 468 € net et le salaire médian est de 3 254 € net. Depuis 2017, le salaire moyen a augmenté ce qui s'explique essentiellement par le recrutement de profils plus expérimentés sur certaines missions.

6. Egalité salariale

Les femmes perçoivent en moyenne un salaire net mensuel (hors prime) plus élevé que les hommes, contrairement à la tendance générale.

Catégorie d'emploi	FEMMES		HOMMES		TOTAL		Ecart salaire net moyen entre F/H*
	Effectif (en %)	Salaire net moyen	Effectif (en %)	Salaire net moyen	Effectif (en %)	Salaire net moyen	
A+	9%	6 378,00 €	19%	5 715,24 €	13%	5 999,28 €	662,76 €
A	56%	3 056,67 €	67%	2 954,14 €	60%	3 011,81 €	102,53 €
B	22%	2 339,71 €	14%	2 203,00 €	19%	2 298,70 €	136,71€
C	13%	2 076,00 €	0%	-	8%	2 076,00 €	00,00 €

*Y compris les agents recrutés à titre occasionnel et les apprentis.

7. Temps de travail et congés

6.1) Le temps de travail

L'effectif de la Haute Autorité est composé de 50 % d'agents relevant du système du décompte horaire et 50 % relevant du forfait-jour.

L'application du système de forfait-jour est fonction des caractéristiques d'un poste et non de celles de l'agent. Le taux de forfait jour est élevé au regard notamment de la proportion d'emplois d'encadrants et d'emplois nécessitant une forte autonomie de travail.

Au 31 décembre 2018, 8,4% des effectifs sont à temps partiel. Pour comparaison, dans la fonction publique d'État, 11 % des agents titulaires ont recours au temps partiel.

6.2) Les congés

Les congés annuels sont fixés, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à 25 jours par an. A ces 25 jours s'ajoutent un ou deux jours de congés supplémentaires, dits de « jours de fractionnement ». Pour l'année 2018, les congés de l'effectif ont représenté 1 018 jours, soit en moyenne 21,2 jours par ETP.

Les jours de réduction du temps de travail (RTT), sont crédités aux agents pour l'année en fonction de la durée hebdomadaire du cycle de travail de l'agent ainsi que de la quotité de temps travaillée par l'agent. Pour l'année 2018, les jours RTT ont représenté 538 jours, soit en moyenne 11,20 jours par ETP.

Pour les agents soumis au décompte horaire, un système de débit / crédit est prévu. Pour l'année 2018, les jours de récupération ont représenté 160,5 jours.

6.3) Le compte épargne-temps

70,83% des agents disposent d'un CET au 31 décembre 2018. 111,6 jours ont été stockés en 2018.

6.4) Nombre de jours d'absence

Treize agents ont bénéficié de droits à congés pour enfant malade.

Pour l'année 2018, les jours d'absence pour raisons de santé ont représenté 74 jours de congé maladie ordinaire. Les absences pour raisons de santé ont concerné 15 agents, soit 31,5 % de l'effectif total.

Les congés maladie ordinaire inférieurs ou égal à 5 jours représentent la majorité des arrêts (90 %). La durée moyenne du congé de maladie ordinaire est de 5 jours.

Un agent a eu un accident de travail ou de trajet en 2018, un seul a engendré un arrêt de travail d'une durée supérieure à 5 jours.

8. Accueil des stagiaires

La Haute Autorité accueille des étudiants en stage. L'accueil de stagiaires contribue à l'accompagnement et à la formation d'étudiants. Elle a accueilli quatre stagiaires en 2018, d'une moyenne d'âge de 19 ans. Deux d'entre eux ont reçu des gratifications (y compris le remboursement à 50% des frais de transport) pour un montant annuel total de 3 001,10 euros.

Ces dépenses s'imputent sur le titre 3 dépenses de fonctionnement.

9. Agents en contrat de courte durée

Les agents en contrats à durée déterminée de courte durée (de moins d'une année) ne sont pas inclus dans l'effectif précédemment présenté. Ces agents permettent d'apporter un renfort.

Ils étaient 10 dont 5 femmes durant l'année 2018 à bénéficier d'un contrat de courte durée. 93 % de ces agents étaient âgés de moins de 30 ans et 93 % de ces agents occupaient des fonctions de niveau de catégorie A. Ils étaient répartis principalement dans le pôle relations avec les publics (4 agents), le pôle juridique et études (4 agents) et le secrétariat général.

10. Formation

La formation a fait l'objet d'une campagne spécifique au premier semestre 2018 en complément de l'entretien spécifique lors de l'entretien annuel d'évaluation.

En 2018, le budget consacré à la formation (excluant les formations internes et les formations sur les logiciels métiers) a été de 63 375 € pour 56 actions de formations, dont 3 formations diplômantes ou de préparation au concours administratif dans le cadre du compte personnel de formation.

Compte tenu de la date de la campagne de formation 2018, les formations demandées seront dispensées sur le second semestre 2018 et premier semestre 2019.

11. Action sociale

L'action sociale se compose en 2018 :

- de la prise en charge pour la restauration des agents à hauteur de 19 095 € pour l'année 2018 pour la totalité de l'effectif, y compris les stagiaires et les agents en contrats de courte durée ;
- de chèques cadeaux de fin d'année pour les enfants des agents (27 bénéficiaires) pour un montant de 1 403 € ;
- d'une journée de Noël à Disneyland Paris (15 agents, conjoints et enfants) pour un montant de 4 558 €. En 2018, à l'inverse des années précédentes, les deux parents ont été conviés à cet évènement.

Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique



hatvp.fr

Suivez-nous sur twitter
@HATVP